



MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

COMpte-rendu de la séance du conseil municipal du vendredi 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois de mars, le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 4 mars 2022, s'est réuni à la salle polyvalente à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe BONNIEZ, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs Christophe BONNIEZ, Guy VERMASSEN, Luc PILLETTE, Didier VILLARD, Madame Christelle MARCHAL, Monsieur Christian BLONDEAU, Mesdames Caroline COLIN, Elisabeth WALKOWIAK, Messieurs Jacques FERNANDES, Gérard COURTOIS, Éric STEENS et Madame Corinne ROLAND-COUSSOT.

A donné pouvoir : Reynald CHARLES à Guy VERMASSEN

Absent : Antoine BRUNHES

Madame Corinne ROLAND-COUSSOT est élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

En préambule, le Maire fait un point sur les projets menés en 2021 :

- Installation d'EP LED Rue de l'évangile
- Installation d'un Panneau d'affichage LED
- Déploiement de l'application IntraMuros et du site internet communal
- Mise en place de trottoir Route de Villereau
- Rénovation du chauffage de la boulangerie
- Rénovation extérieure de la boulangerie
- Réparation des fuites du toit de la boulangerie

Il évoque également les deux sujets importants repoussés :

- Le Diagnostic de l'église, en raison du retard concernant la subvention DRAC (plus de crédit en 2021 annonce reçue le 8 novembre 2021). Il aura lieu en 2022, le financement de la DRAC étant désormais notifié (inscrit au budget 2022).
- Report du projet « Accès PMR Relais Briarrois », en raison de la reconception complète du projet, décidée à la suite du refus du projet initial de la part du département. On vise la réalisation en 2023. En 2022 le besoin est de bien préparer le dossier avec notamment une étude d'impacts sur les écoulements hydrauliques (non encore inscrite au budget 2022).

COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire présente le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière du SGC Pithiviers qui est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire présente le compte administratif 2021 qui fait apparaître un déficit d'investissement de 6 013,03 € et un excédent de fonctionnement de 3 728,43 €.

Il se retire afin de laisser les membres du conseil procéder au vote.

Monsieur Guy VERMASSEN, premier adjoint est alors élu président de séance à l'unanimité des présents. Il fait procéder au vote. Le compte administratif de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend ensuite la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu les résultats du compte administratif 2021 qui présente un résultat d'investissement de - 6 013,03 € avec des restes à réaliser en recettes de 10 794,02 € et un résultat de fonctionnement de 102 329,92 €, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter la somme de 6 013,03 € à la ligne 001 de la section d'investissement en dépense du budget 2021 et de porter l'excédent disponible de la section de fonctionnement en recettes, soit 102 329,92 € en report à la ligne 002 du budget 2021.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe sans modification, ainsi qu'il suit, les taux des impôts locaux :

Taxe foncière (bâti) : 35,28 %

Taxe foncière (non bâti) : 40,68 %

Le Maire précise qu'il a été inscrit un montant de 150 000 € au budget 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le débat s'engage sur le devenir de l'association Briarres-en Fêtes : il est envisagé sa dissolution à l'issue de la prochaine fête du village compte-tenu de la prise en charge logistique de cette manifestation par le Comité des Fêtes. Il est décidé de ne pas subventionner Briarres-en-Fêtes au motif que ses comptes permettront le financement de la fête du village cette année et que la subvention versée au Comité des Fêtes tiendra compte des événements qui lui seront confiés les prochaines années.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité du montant des subventions qui seront versées pour l'année 2022 :

Compte 6574 :

- Association des Familles de Briarres :	450,00 €
- Association des Chasseurs de Briarres	450,00 €
- Association Lecture et Loisirs :	450,00 €
- Club Amitié-Loisirs :	450,00 €
- Comité des Fêtes de Briarres	450,00 €
- Amicale des Anciens Combattants d'AFN	75,00 €
- Le souvenir français du canton de Puiseaux	75,00 €
- Prévention routière :	20,00 €
- Jumelage avec Nieder-Roden :	20,00 €
- FNDIRP :	20,00 €
- Restos du Cœur :	250,00 €
- Fondation du patrimoine	75,00 €

Soit un total de 2 785 €

A l'exception des associations nationales, les subventions seront versées sur présentation de leurs comptes par les associations concernées.

BUDGET 2022

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 : il détaille ses évolutions ainsi que les projets inscrits en investissement en corrélation avec les opérations déjà vues lors des précédentes réunions :

Installation d'une nouvelle tranche de 20 EP LED

Mise en conformité de l'installation électrique de l'église (suite audit SOCOTEC)

Rénovation de l'installation électrique et chauffage du bâtiment des archives

Réparation du clocher de l'église

Réparation de la Voirie de Buisseau

Entretien de la voirie communale (traitement des trous)

Diagnostic de l'église

Installation d'un équipement de loisir au stade

Démolition et sécurisation de la « maison Rue de la Gare »

Un emprunt de 35 000 € est inscrit au budget et sera rendu effectif selon les besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte le budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 388 995,92 € en section de fonctionnement et à 146 439,10 € en section d'investissement.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CCPG

Le maire indique que le 1^{er} février 2022, le conseil communautaire a délibéré et arrêté les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des communes de la Communauté de Commune du Pithiverais Gâtinais.

Le montant notifié le 15 février 2022 (identique au montant arrêté en 2021) s'établit à 106 360,13 €.

Le Maire évoque son étonnement concernant ce montant attaché à la commune, l'un des plus élevés par habitant de toute l'intercommunalité et ne l'explique pas. Il indique avoir fortement sollicité un explicatif de la part de la Communauté de Communes. Dans l'immédiat, celle-ci a prévu un séminaire destiné à décrire les règles (complexes) de calcul des attributions de compensation.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des attributions de compensation provisoires 2022 fixé à 106 360,13 € pour BRIARRES-SUR-ESSONNE.

REPARATION DU TOIT DU CLOCHER DE L'EGLISE

Il a été détecté des infiltrations d'eau dans l'église à la suite des pluies de fin d'année 2021. Elles ont ainsi révélé qu'il manquait des tuiles sur le toit du clocher de l'église.

Pour prévenir des dégâts plus importants en cas de pluie, il a été décidé de traiter en urgence cette réparation.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise RICHARD d'un montant de 4 176,12 € HT (5 011,34 € TTG) pour la réparation urgente du toit du clocher de l'église.

- **VALIDE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Pourcentage
ENT RICHARD	4 175,12 €	5 011,34 €	DEPARTEMENT Volet 3bis FAPO	1 177,67 €	28 %
			Autofinancement	2 998,45 €	72 %
TOTAL	4 175,12 €	5 011,34 €	TOTAL	4 175,12 €	100 %

- **AUTORISE** le maire à demander la subvention auprès du Département (Volet 3bis FAPO).

Les montants sont inscrits au budget primitif 2022.

DEMOLITION MAISON EN RUINE 12 RUE DE LA GARE

La maire rappelle qu'il avait présenté, lors du dernier conseil municipal du 17 décembre 2021, une réactualisation du projet d'épicerie « Libre-Service » afin de proposer une réalisation en 2 étapes, et par conséquent un dossier de financement à monter pour 2022 et un second à construire pour 2023.

Il avait ainsi été délibéré, par l'ensemble du conseil, la réalisation de la première étape de ce projet destinée à préparer la zone d'aménagement de la future épicerie à savoir :

- La démolition de la maison « 12 rue de la gare »
- La reprise partielle de la maçonnerie sur les angles des façades voisines
- La création d'un plancher en béton
- La réalisation d'une charpente et d'une couverture

Le montant pour réaliser l'ensemble de ces travaux de réhabilitation s'élevait à 61 739,00 € HT (74 086,80 € TTC).

L'ensemble des dossiers de subvention a été déposé en conformité avec la délibération prise à l'époque.

Mais, fait inattendu, lors de l'instruction du dossier pour la conférence cantonale qui a eu lieu le 4 mars 2022, nous avons appris du département que la subvention « Volet 2 » fléchée par la CCPG sur ce dossier était incompatible avec une subvention « Volet 3 », ce qui supprime l'intérêt de ce fléchage et a rendu notre plan de financement caduque.

Nous avons donc repris le sujet afin de pouvoir l'intégrer dans notre proposition de budget primitif 2022.

Cela a abouti à la révision du contenu de la première phase (suppression de la partie charpente et couverture, et optimisation des devis) et à un nouveau plan de financement.

Le maire précise que volet 2 sera mobilisable pour la mise en place de l'épicerie. Il présente également les nouveaux devis pour la démolition et la réalisation du plancher.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise DUPRE pour un montant total de 32 695 € HT (39 234 € TTC) pour la démolition et sécurisation de la Maison 12 Rue de la Gare.

- **VALIDE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Pourcentage
ENT RICHARD	32 695,00 €	39 234,00 €	DEPARTEMENT Volet 3	6 866,00 €	21 %
			ETAT DSIL	6 539,00 €	20 %
			Autofinancement	19 290,00 €	59 %
TOTAL	32 695,00 €	39 234,00 €	TOTAL	32 395,00 €	100 %

- **AUTORISE** le maire à demander la subvention auprès du Département (Volet 3).

Les montants sont inscrits au budget primitif 2022.

MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Il a été réalisé un audit de conformité des installations électriques de l'église en 2021.

L'entreprise SOCOTEC en charge de cet audit avait préconisé de remettre en conformité certaines parties des installations électriques de l'église dans les meilleurs délais.

Il est nécessaire de faire procéder à cette intervention avant les prochaines manifestations qui pourraient avoir lieu dans l'église.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TAVARES d'un montant de 1 818 € HT (2 181,60 € TTC) pour la mise en conformité « électricité de l'église »

- **VALIDE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Pourcentage
ENT RICHARD	1 818,00 €	2 181,60 €	DEPARTEMENT Volet 3bis FAPO	727,20 €	40 %
			Autofinancement	1 090,80 €	60 %
TOTAL	1 818,00 €	2 181,60 €	TOTAL	1 818,00 €	100 %

- **AUTORISE** le maire à demander la subvention auprès du Département (Volet 3bis FAPO).

Les montants sont inscrits au budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Déploiement de la fibre :

Les travaux avancent, tous les arrêtés demandés ont été établis. Le NRO (Nœud de Raccordement Optique – local technique) sera installé sur la parcelle communale finalement retenue entre mars et juin 2021. Chacun a pu constater que les ouvriers installaient les câbles dans les rues de la commune.

Vidéosurveillance :

Le Maire indique s'être rendu à une réunion conduite par la mairie de Puiseaux, avec la participation de la gendarmerie au sujet de la vidéosurveillance. Il est envisagé un maillage du territoire Puiseautin, dont la centralisation serait assumée par Puiseaux. Une étude va être lancée sur ce projet qui sera présentée aux communes.

Boulangerie :

Les boulangeries cherchent un repreneur. La commune cherche des moyens de faciliter la reprise du fonds de commerce, et sous quelle forme apporter son aide.

TOUR DE TABLE

Guy VERMASSEN :

Recensement de la population :

La campagne de recensement s'est très bien déroulée, l'agent recenseur a reçu généralement bon accueil.

En chiffres : 285 logements recensés, 26 résidences secondaires, 27 logements vides. Le taux de réponse par internet se situe à près de 83 %.

Didier VILLARD :

Commission des travaux :

La commission s'est réunie afin de visiter les bâtiments communaux nécessitant des travaux : **église et archives** (travaux inscrits au BP 2022). Les bâtiments de l'ancienne école ont également été inspectés : il en ressort que la commission n'est pas favorable à leur vente. Plusieurs options ont été proposées (bureaux, crèche...) sans que rien ne soit arrêté.

La boulangerie a également été inspectée. Il est établi que son état est très perfectible. La commune fera appel à un huissier pour l'état des lieux.

Les diagnostics de **l'Eglise** commenceront dès les 29 et 30 mars par la datation par dendrochronologie de la charpente.

L'électricité sera sécurisée le 21 ou le 22 mars.

Luc PILLETTE :

Voirie :

Les nids de poule vont être traités dans les semaines qui viennent : chemin de la Chapelle ainsi que Chemin de Pithiviers.

L'intervention à Buisseau sera réalisée fin mars, début avril par l'entreprise Laly.

L'élagage des arbres à l'Evangile sera terminé lundi. On ne pouvait pas attendre 2023. L'élagage de la Place des Déportés a été réalisé par l'un des agents de la commune.

Le panneau de limite de hauteur a été remis à Buisseau, côté départementale.

Le curage des avaloirs de la commune sera effectué prochainement.

Tour du Loiret :

Quelques personnes se sont portées volontaires pour assurer la sécurité du passage des coureurs.

Eric STEENS :

Vide-greniers :

Il s'étonne du choix du lieu (stade). Il lui est rappelé qu'il s'agit là du choix de l'organisateur, le Comité des Fêtes.

Caroline COLIN :

Eclairage Public :

Elle informe qu'un luminaire est HS chemin de Pithiviers. Le maire précise que ce luminaire sera changé lors de la prochaine étape d'installation d'EP LED prévue en 2022.

Elisabeth WALKOWIAK :

Formation des élus :

Elle indique que la formation dispensée aux élus participants était très intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h30.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres